

Délibération 13/2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/12/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 02/12/2020, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/12/2020 et convoquée par lettre du 09/12/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Étaient présent(e)s :

Le 14 DEC. 2020

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND
Madame Marie Laure MUGNIER

Bureau du courrier

Étaient absent(e)s :

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
Madame Aurélie MAILLOLS
Monsieur Fabrice VERDIER
Madame Dominique GIRON
Monsieur Pierre BOULDOIRE
Monsieur Sébastien DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 02-2020 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER, représentante de la Haute-Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2021

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2021 présentées par Madame la Présidente :

• **En investissement :**

– Dépenses :

Travaux déploiement Fibre Optique Pézenas/Béziers :	124 218,02 €
Subventions transférées au compte de résultat :	1034,80 €

Total dépenses d'investissement : **125 252,82 €**

– Recettes :

Excédent reporté:	123 183,22 €
Amortissement Concession et droits similaires	2 069,60 €

Total recettes d'investissement : **125 252,82 €**

● **En fonctionnement :**

– **Dépenses :**

Paiement de la redevance d'occupation du domaine public.	100 000,00 €
Frais d'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI.	4 000,00 €
Frais d'assurance.	5 000,00 €
Frais de contrôle du délégataire et AMO DSP	50 000,00 €
Frais d'entretien.	235 547,48 €
Déplacement et de frais de réception.	3 000,00 €
Matériel informatique.	1 500,00 €
Matériel de bureau.	1 000,00 €
Publicité	6 000,00 €
Dotation aux amortissements (IRU)	2 069,60 €

Total dépenses de fonctionnement : **408 117,08 €**

– **Recettes :**

Résultat de fonctionnement reporté	252 082,28 €
Redevance au titre des frais de contrôle du délégataire.	20 000,00 €
Redevance fixe du délégataire.	135 000,00 €
Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	1 034,80 €

Total recettes de fonctionnement : **408 117,08 €**

À noter que sous réserves des ajustements que nous pourrions faire à l'occasion du Budget Primitif 2021 il ne devrait pas être nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **14 DEC. 2020**

Bureau du courrier

A Mende, le *10/12/2020*
La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

